

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le 16/05/2025

ID : 062-216207365-20250512-DEC2025_083-AI

S²LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ACQUISITION DE MATERIEL DE SONORISATION
POUR LA SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de matériel de sonorisation pour compléter l'existant ;

Vu les propositions tarifaires reçues de le magasin OKSONO de Béthune ;

DECIDE

ARTICLE 1

est signé avec l'entreprise OKSONO (202 rue Benoite Vincent 62400 Béthune) un devis pour l'acquisition du matériel suivant : 2 enceintes actives 1110W RMS DSP, 2 housses, 2 pieds enceinte noir, 2 T bar pour 12 projecteurs , soit un montant de **1538,81 euros TTC** ;

ARTICLE 2

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 mai 2025

DEC 2025 - 083



Le Maire,
Jean-Clément THOREZ